

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE

Session extraordinaire du 21 février 2023

Session extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 21 février 2023 à 18 h 30 à la salle du conseil. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphaël Langevin
Mme Mélissa de Launière
M. Jean-Marie Garneau
Mme Édith Lalancette (arrivée à 18 h 35)
M. André Côté
Mme Marlen Laliberté

Sont absents :

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme la mairesse, Rita de Launière, et Mme Martine Labeaume, nommée greffière trésorière qui agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Constatation du quorum

Formant quorum la séance est déclarée ouverte

2. Constatation de l'avis de convocation

Martine Labeaume fait la lecture de l'avis de convocation, qui est acceptée tel que lue et rédigée.

3. Résolution 4827.02.23 Ouverture de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR Mélissa de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que l'on débute la séance à 18 h 30

4. Résolution no 4828.02.23 Nomination du greffier trésorier

**IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Garneau
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que, Martine Labeaume soit nommée greffière trésorière.

5. Résolution 4829.02.23 lecture et adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR Marlen Laliberté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que, l'ordre du jour soit accepté tel que lu et rédigé.

6. Résolution 4830.02.23 Nomination de la ressource comptable en lien avec le mandat d'accompagnement en finance municipale du MAMH

**IL EST PROPOSÉ PAR Raphaël Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que, l'on engage Mme Dany Dallaire, qui a été proposée à Mme Rita de Launière par le MAMH pour aider Johanne Mercier à balancer l'année financière 2022. Mme Dallaire a beaucoup d'expérience, elle a travaillé pour les municipalités pendant 38 ans. Son taux horaire est de 70\$/heure, Rita et Marlen vont la rencontrer.

7. Résolution 4831.02.23 Mandat pour l'appel de candidatures pour les postes de directeur(trice) général(e), adjoint(e) administrative et manœuvre en travaux publics.

**IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que, les appels d'offres soient publiés sur Facebook et sur diverses places propices à l'emploi pour commencer, plutôt que d'utiliser les services de M. Michel Laurendeau et Marc Archambault comme Rita l'avait proposé, afin d'éviter des coûts à la Municipalité.

8.Période de questions.

8.1 Résolution 4832.02.23 démarches séance municipale Zoom

**IL EST PROPOSÉ PAR Edith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que, des démarches soient faites afin d'avoir droit aux séances ordinaires via Zoom. Après vérification auprès de M. Christian Bouchard de la MRC, seul les séances extraordinaires peuvent être faites en Zoom s'il n'y a aucune démarche d'effectuée.

8.2 Soutien en informatique (Luc Marchand)

À la demande de M. Luc Marchand, la nouvelle ressource pour le soutien informatique de la municipalité, Martine Labeaume demande au conseil municipal si celui-ci peut venir travailler dans les équipements de la municipalité seul, étant donné que le bureau est fermé. Le conseil municipal préfère s'organiser pour que quelqu'un soit présent quand M. Marchand viendra effectuer ses tâches.

8.3 Employé de remplacement pour entretien extérieur

M. Raphaël Langevin va s'informer auprès de M. Luc Dufour si celui-ci serait intéressé à débayer les accès obligatoires de l'édifice municipal en attendant que la municipalité engage quelqu'un d'autre, puisque M. Gilles Claveau quitte ses fonctions le 04 mars prochain.

9.Résolution 4833.02.23 Levée de l'Assemblée

**IL A ÉTÉ PROPOSÉ PAR Edith Lalancette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que, la séance du conseil de la municipalité de Notre-dame-de-lorette soit levée à 20 h 05.

Rita De Launière
Mairesse

Martine Labeaume
Greffière trésorière